



# TRAITEMENT DES PREMIERS SOINS

## Secourisme

L'organisation des premiers secours, tout en respectant le *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et premiers soins*, doit être revue dans chaque milieu de travail pour tenir compte des risques de transmission du SARS-CoV-2 (COVID-19). Afin que les secouristes en milieu de travail puissent être adéquatement équipés, l'employeur doit s'assurer :

- Que le contenu de la trousse est adéquat, en bon état et a une quantité suffisante de matériel (notamment des gants). Des masques de procédure médicaux de qualité<sup>1</sup>, une protection oculaire et de la solution hydroalcoolique doivent être accessibles à proximité de la trousse.
- Qu'une formation sur l'adaptation des procédures pour limiter les risques de transmission est donnée aux secouristes (ex. : les mesures de prévention contenues dans cette fiche). La formation devrait porter sur l'utilisation des équipements de protection individuelle et leur retrait, les interventions à risque de générer des aérosols, etc.

## Mesures de prévention en cas d'intervention par un secouriste auprès d'une personne

Dans l'approche utilisée pour l'intervention (p. 50 du manuel de *Secourisme en milieu de travail* de la CNESST), l'évaluation de la situation permet au secouriste d'évaluer l'environnement, la sécurité des lieux et les circonstances de l'événement.

1. **Le secouriste doit assurer sa propre sécurité en tout temps. Il doit aussi assurer celle de la personne à secourir, si c'est possible, et celle des autres travailleurs ou témoins présents sur les lieux. Il doit donc porter des équipements de protection individuelle ou respecter des règles de sécurité afin d'assurer sa sécurité et celle des autres.**
2. **Lorsque cela est possible, garder une distance minimale de deux mètres avec la personne.**
3. **Si une intervention à moins de deux mètres est nécessaire :**
  - Interventions générales
    - Limiter le nombre de personnes dans la pièce aux seules personnes nécessaires à l'intervention.
    - Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique avant et après l'intervention (si le secouriste doit porter des gants, celui-ci doit se laver les mains avant de les installer et dès qu'il les a retirés).

---

<sup>1</sup> Idéalement, des masques avec tests de conformité (ASTM) doivent être privilégiés. Pour les détails sur les normes de qualité et pour les critères permettant d'aider l'employeur à choisir les bons masques en situation de pénuries réelles ou appréhendées : voir le document du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2957-mesures-exceptionnelles-equipements-protection-individuelle-covid19.pdf>) et le document sur le choix des masques de procédure (<https://www.inspq.qc.ca/publications/1009>).

- Éviter de toucher les objets et les surfaces de travail qui ont pu être contaminés.
- Avant d’entrer dans la pièce ou de s’approcher à moins de deux mètres de la personne à secourir, compte tenu de l’imprévisibilité et de l’urgence de la situation :
  - Le secouriste met des gants, un masque de procédure médical de qualité <sup>2</sup> et une protection oculaire (lunettes de sécurité ou visière).
  - Si possible, la personne visée par les secours et soins met un masque si elle a des symptômes respiratoires.
  - Si la victime est inconsciente, ne pas lui mettre de masque.

Prévenir rapidement les services préhospitaliers d’urgence. Les aviser si la situation comporte des dangers et si la personne présente des symptômes respiratoires. Le secouriste doit faire part de cette information au répartiteur des services d’urgence afin que les premiers répondants dépêchés sur place soient au courant du risque de transmission de la maladie.

- **Poursuivre le protocole d’intervention selon la situation, mais en réduisant au minimum la durée d’intervention.**
- **Selon les circonstances, si la personne secourue doit être dirigée à l’hôpital, lui laisser le masque chirurgical. Sinon, en présence de symptômes respiratoires, elle peut garder le masque jusqu’au retour à son domicile.**
  - **Avant de sortir de la zone où se trouve la personne secourue :**
    - S’assurer de nettoyer et de désinfecter les objets et les surfaces de travail qui ont pu être contaminés avec les produits habituellement utilisés.
    - Retirer les gants et les jeter après usage dans un sac fermé hermétiquement. Se laver les mains avec une solution hydroalcoolique.
    - Retirer la protection oculaire, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique.
    - Retirer le masque en le prenant par les élastiques sans toucher au papier et le jeter après usage dans un sac fermé hermétiquement et terminer en se lavant les mains avec une solution hydroalcoolique.
    - Désinfecter l’équipement de protection individuelle réutilisable ainsi que l’endroit où celui-ci a été déposé en attendant la désinfection (ex. : protection oculaire ou visière) avec un produit adapté à l’équipement.
    - Jeter le sac dans lequel se trouvent les gants et le masque.
    - Veiller au lavage des mains avec de l’eau et du savon (savonner minimalement 20 secondes avant de rincer) ou utiliser une solution hydroalcoolique après l’intervention.

**Ne pas oublier d’inscrire cet événement dans le registre d’accidents, d’incidents et de premiers secours.**

---

<sup>2</sup> Idéalement, des masques avec tests de conformité (ASTM) doivent être privilégiés. Pour les détails sur les normes de qualité et pour les critères permettant d’aider l’employeur à choisir les bons masques en situation de pénuries réelles ou appréhendées : voir le document du Comité sur les infections nosocomiales du Québec (<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2957-mesures-exceptionnelles-equipements-protection-individuelle-covid19.pdf>) et le document sur le choix des masques de procédure (<https://www.inspq.qc.ca/publications/1009>).



Si le secouriste croit avoir eu un contact à risque lors de l'intervention (malgré le respect des règles de sécurité et le port des équipements de protection individuelle), il doit en informer la personne responsable de la SST de l'entreprise et appeler le 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes.

Il est possible qu'un secouriste réagisse habituellement bien aux situations d'urgence dans lesquelles il intervient et qu'il soit en plein contrôle quant à la gestion de son stress. Il est aussi possible à un moment donné qu'une situation soit pour lui plus marquante qu'une autre. Dans ce cas, il est important pour le secouriste de demeurer à l'affût des manifestations du stress post-traumatique et de consulter s'il pense qu'il y a lieu de le faire.

- Pour les interventions de réanimation cardiorespiratoire :  
En période de transmission communautaire de COVID-19 confirmée par les autorités de santé publique, les secouristes doivent suivre les directives de la Direction médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence. De nouvelles mesures ont été émises le 27 mai 2020 ([https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/BC-SPU-COVID-19-Chaine\\_de\\_survie\\_2020-05-28.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/BC-SPU-COVID-19-Chaine_de_survie_2020-05-28.pdf)).

**Note** : Les éléments de réponses présentés ci-dessus sont basés sur l'information disponible au moment de rédiger ces recommandations. Puisque la situation et les connaissances sur le virus SARS-CoV-2 (COVID-19) évoluent rapidement, les recommandations formulées dans ce document sont sujettes à modifications. Recommandations intérimaires de mesures de prévention concernant les premiers secours et premiers soins (PSPS) en milieu de travail

- <https://www.inspq.qc.ca/publications/2996-premiers-soins-travail-covid19>

